

Syndicat de la Presse Indépendante d'Information en Ligne

Rapport moral de l'année 2020

préparé en vue de l'Assemblée générale annuelle du 24 mars 2021

Adhésions	3
Développement	3
Panorama des adhérents	6
Éditeurs	6
Publications	6
Satisfaction des adhérents	7
Stratégie	8
Séminaire stratégique du bureau	8
Animation	9
Ateliers	9
Ateliers de l'Assemblée Générale 2020	10
Services	11
Conseils	11
Communauté en ligne	11
Conseils CPPAP	12
Conseils FSDP	12
Conseils Bourses à l'émergence	12
Veille (newsletter)	12
J'aime l'info	12
Représentation	14
Représentativité patronale	14
Commission paritaire pour les publications et agences de presse (CPPAP)	14
Comité d'orientation du Fonds stratégique de développement de la presse (FSDP) et club des innovateurs	14
Commission des droits d'auteurs des journalistes (CDAJ)	14
Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP)	14
Observatoire de la déontologie de l'information (ODI)	15
Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM)	15
Afdas	16
Écoles de journalisme	16
Commission arbitrale des journalistes	17

Plaidoyer	18
Règles encadrant les actions de plaidoyer	18
Transparence	18
Enregistrement auprès de la HATVP	18
Enregistrement auprès du registre de l'Union européenne	18
Manifeste pour une presse économiquement indépendante de l'État et des Gafa	18
Réforme des aides à la presse	19
Propositions du Spiil pour réformer le FSDP	19
Diffusion des contenus	19
Droit voisin au droit d'auteur	19
Liberté de la presse	20
Rapport sur la place des femmes dans les médias en temps de crise	20
Extension du fonds de solidarité aux entreprises de presse	21

1. Adhésions

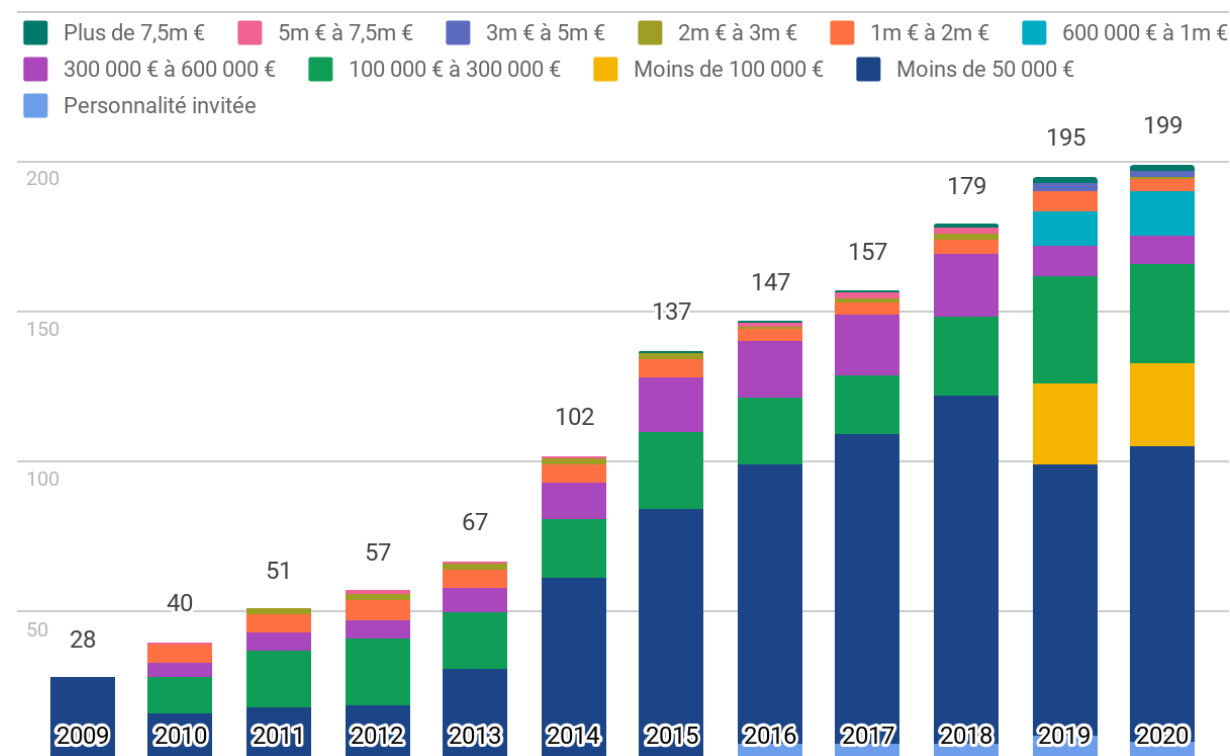
1.1. Développement

Au 1er mars 2021, le Spiil comptait 199 adhérents ayant réglé leur cotisation 2020, soit 5 de plus qu'un an plus tôt.

Cette augmentation est le solde de :

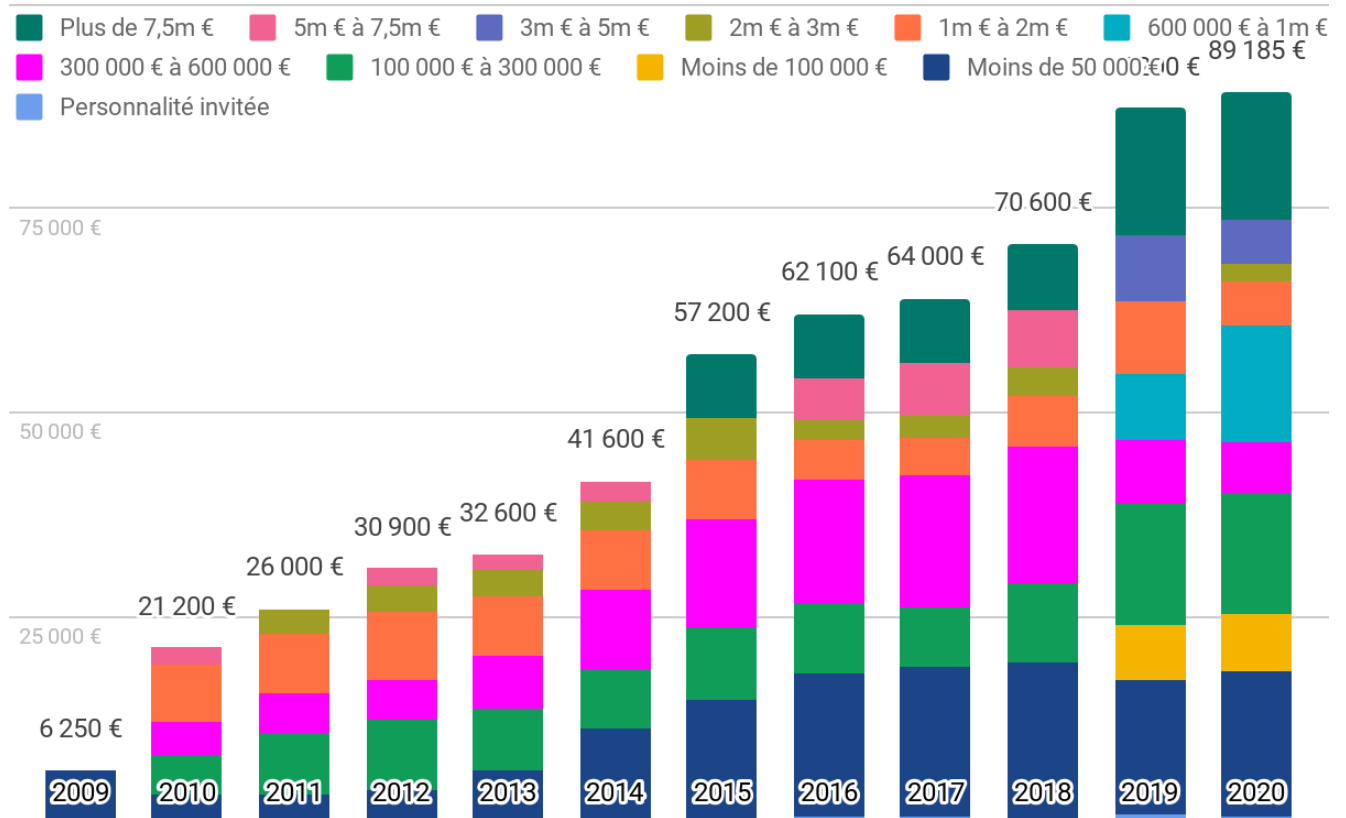
- 37 nouveaux adhérents
- 32 résiliations

Nombre d'adhérents par palier de cotisation

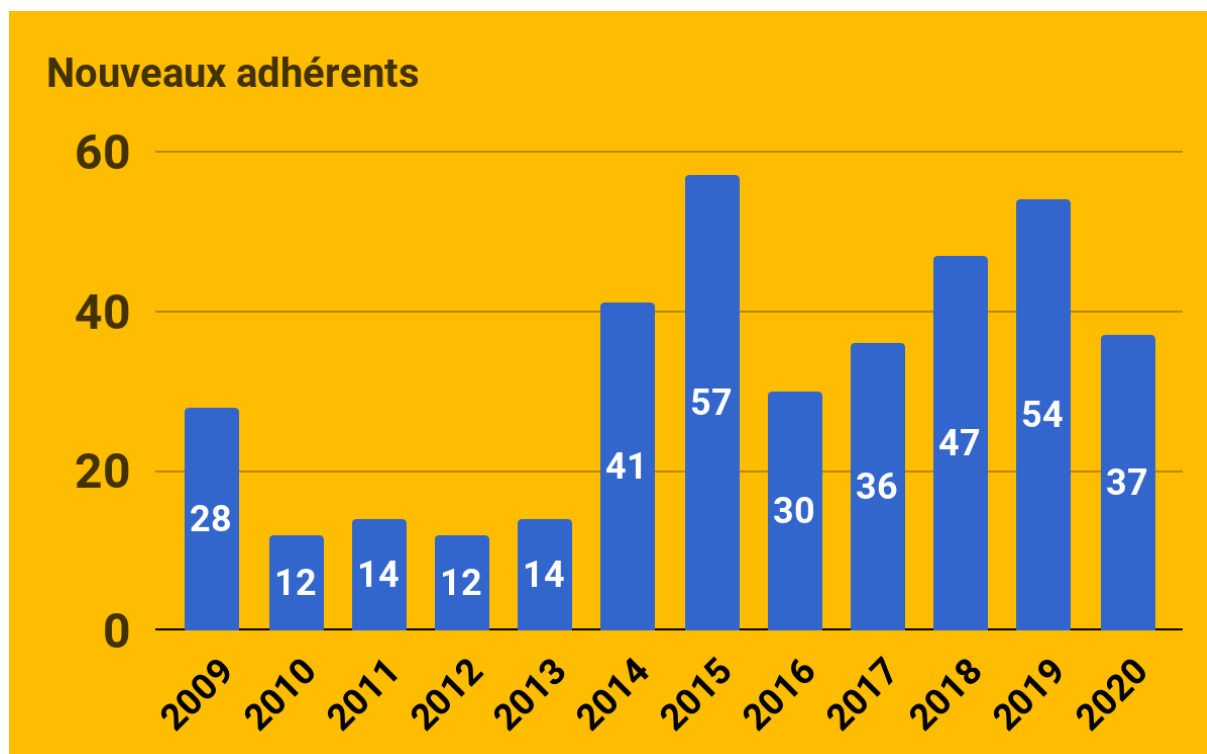


Les paliers de cotisation sont fonction du chiffre d'affaires de la structure éditrice.

Montant des cotisations par palier de cotisation

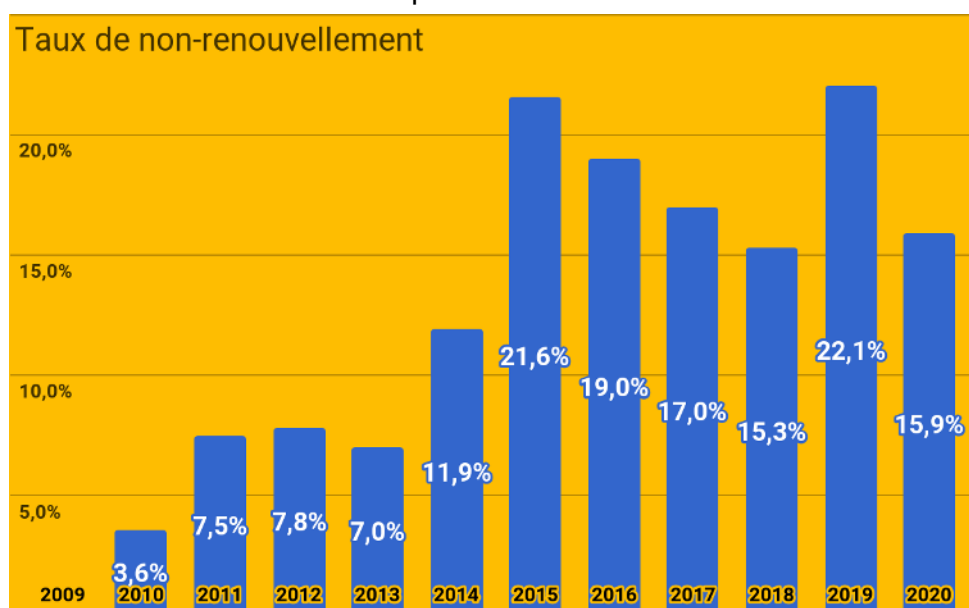


Nombre de nouveaux adhérents



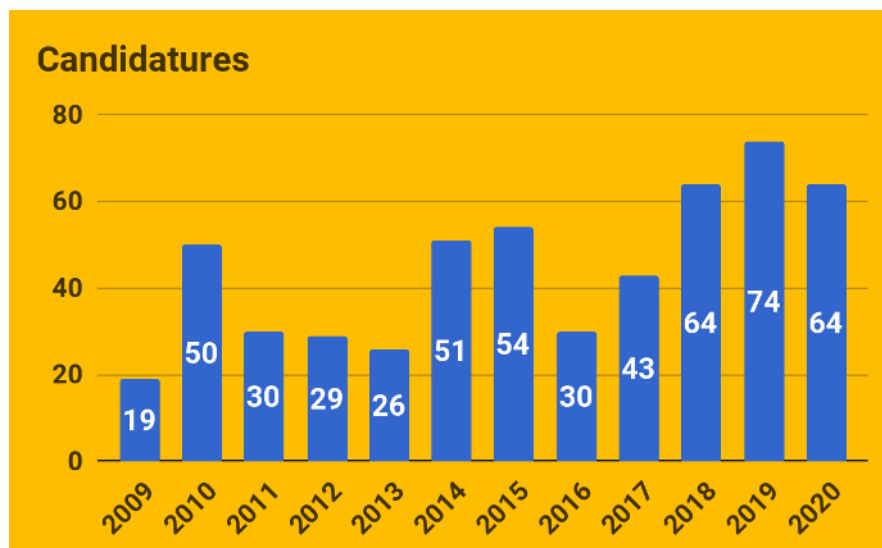
Taux de non-renouvellement

Avec 31 résiliations, le taux de non-renouvellement s'établit à 15,9%, sensiblement inférieur au taux de l'année précédente.



Nombre de candidatures

L'attractivité de notre syndicat se maintient, avec 64 candidatures en 2020.



1.2. Panorama des adhérents

Éditeurs

Au 1er mars 2021, le Spiil représente 192 entreprises et associations et 7 individus (personnalités invitées n'ayant pas la qualité de membre, conformément à l'article 6-1 des statuts).

Les structures adhérentes du Spiil viennent de toutes les régions mais sont concentrées sur l'Île-de-France (à 62,9 %).

Ils reposent sur des modèles économiques variés :

- 31% sont sur un modèle payant ;
- 23,8% sur un modèle gratuit ;
- 23,8% sur un modèle mixte ;
- et 22,4% sur un modèle autre (dons, formation, etc.).

Publications

Au 1er mars 2021, le Spiil représente 257 titres de presse contre 210 en 2019.

Toutes les familles de presse sont représentées parmi les adhérents du Spiil :

- 50,6% des titres sont généralistes (131 titres) et 49,4 % spécialisés (126 titres)

- 21,8 % des titres sont locaux (56 titres), 78,2% sont nationaux ou internationaux
- 21,8% sont des publications bimédia (56), ce qui représente une augmentation significative par rapport aux années précédentes.

1.3. Satisfaction des adhérents

Lors du renouvellement des adhésions 2021, les adhérents ont été invités à indiquer s'ils recommanderaient le Spiil. Au 1er mars 2021, 186 avaient répondu. La note moyenne des adhérents est de 8,92 sur une échelle de 1 à 10, ce qui dénote d'un haut degré de satisfaction des membres.

2. Stratégie

2.1. Séminaire stratégique du bureau

Le Spiil a organisé un séminaire de deux jours des membres de son bureau en janvier 2020, afin de réfléchir aux évolutions du syndicat pour les 10 années à venir.

Il en est ressorti un consensus des huit participants autour de quelques évolutions nécessaires pour continuer à être pertinent dans le paysage institutionnel et apporter plus de valeur à nos adhérents :

- **élargissement des adhérents à tous les formats de média**, et plus seulement à la presse. En effet, Internet fusionne des formats auparavant séparés par leur mode de diffusion (télévision, radio, presse), et la séparation de leur régulation a de moins en moins de sens, comme le montre la situation des podcast par exemple.
- **maintien de l'identité d'indépendance**, clé de voûte du lien entre les adhérents et marqueur de différenciation au sein de l'écosystème
- **élargissement à l'Europe**, afin de peser à une échelle pertinente face aux plateformes numériques

En ce qui concerne les services aux adhérents, de nombreuses idées ont été soumises.

Ces idées serviront de matériel au prochain bureau afin de définir son propre plan d'action.

3. Animation

3.1. Ateliers

Cinq ateliers dont un Speed learning ont été organisés en 2020. Tous étaient réservés aux adhérents du Spiil.

Date	Sujet	Intervenant.s
29/01/2020	Atelier Bourse Émergence	François Méresse
29/01/2021	Atelier : Acquisition d'audience	Fatima-zohra GHEDIR, consultante en stratégie digitale et innovation
27/02/2020	Atelier : Le Membership, quelle stratégie pour mettre en place ce modèle de revenus ?	Sebastian Esser, fondateur de Krautreporter et de Steady
07/04/2020	Échanges entre Facebook et Editeurs de presse	Augustin Naepels et Mathieu Fritsch, responsable des partenariats médias de Facebook
28/05/2020	Speed Learning	Jean-Christophe Boulanger, Laurent Mauriac, Alexis Nekrassov, François Méresse et Augustin Naepels
24/09/2020	Apéro des membres du Spiil	

En 2021, l'arrivée d'un second collaborateur devrait permettre de développer les événements au service des adhérents.

3.2. Ateliers de l'Assemblée Générale 2020

Deux ateliers se sont déroulés avant l'Assemblée Générale 2020.

- **Atelier #1 : Les outils de gestion d'une entreprise de presse**

Présentation des outils de gestion d'une entreprise de presse (gestionnaire d'abonnement, e-mailing, e-CRM) et d'une PME (logiciel de paie, tableaux de bord).

Intervenants : Pierre France (Rue89 Strasbourg) et Laurent Mauriac (Brief.me)

- **Atelier #2 : Annonces judiciaires et légales : comment se lancer ?**

Présentation du dispositif lié aux annonces judiciaires et légales.

Intervenante : Cécile Dubois (94 Citoyens)

4. Services

4.1. Conseils

Le Spiil met à disposition de ses adhérents un interlocuteur direct, le permanent de l'organisation, disponible tous les jours (hors congés), par mail ou au téléphone. Quand cela est nécessaire, ou demandé, le Spiil reçoit les éditeurs adhérents pour des entretiens.

Le poste de permanent était occupé par François Meresse depuis octobre 2018. Il a été remplacé par Anne-Claire Marquet en novembre 2020.

Cette mission de conseil et de soutien s'est poursuivie en 2020, avec un nombre croissant de demandes. Le directeur du Spiil reçoit en moyenne une dizaine d'appels et de mails par jour de la part des adhérents. Les demandes portent aussi bien sur des points de précision juridiques (droit d'auteur, usage de la marque, droit du travail, etc.) que sur des conseils en matière de stratégie de financement.

Le Spiil a aussi permis la mise en relation de ses adhérents avec des experts, des professionnels ou encore des institutionnels, en réponse à des besoins identifiés ou à des problématiques auxquelles étaient confrontées ses adhérents.

De nouveaux formats d'accompagnement ont été imaginés pour les nouveaux adhérents : les Speed Learning. Les premières éditions ont eu lieu en 2019.

4.2. Communauté en ligne

Un nouveau site internet a été lancé à l'AG 2019, qui enrichit les services dématérialisés réservés aux adhérents.

La communauté en ligne propose :

- une base documentaire mise à jour (avec notification des mises à jour, dates de publication, nombre de version, etc.) composée actuellement de 39 fiches ;
- l'annuaire des membres du Spiil, par société, par titre ;
- la liste des référents Spiil.

En moyenne, ce sont environ 12 questions qui trouvent des réponses chaque mois sur le forum venant ainsi compléter la base de connaissance commune.

Chaque adhérent peut disposer de plusieurs comptes utilisateurs (un compte par salarié). La configuration des notifications est à la libre discrétion de chaque utilisateur : par défaut, l'utilisateur reçoit toutes les notifications par e-mail mais

elles peuvent être configurées pour une réception par semaine ou par jour. Il est possible de répondre aux messages reçus directement depuis sa messagerie sans se reconnecter au site.

4.3. Conseils CPPAP

Le Spiil a conseillé une soixantaine de membres sur la réalisation de leurs dossiers de première demande, de qualification IPG (information politique et générale) ou de renouvellement.

Le responsable au sein du bureau est Laurent Mauriac.

4.4. Conseils FSDP

Le Spiil a accompagné plus d'une dizaine d'adhérents dans le cadre de dépôt de dossiers au Fonds stratégique de développement de la presse. Le Spiil met également à jour la doctrine du FSDP (les dépenses éligibles ou non qui ne sont pas dans le décret) dans la fiche dédiée au Fonds sur la communauté.

Le responsable au sein du bureau est Augustin Naepels.

4.5. Conseils Bourses à l'urgence

Pour le guichet 2019, le Spiil a conseillé 30 éditeurs pour le montage de leur dossier de demande.

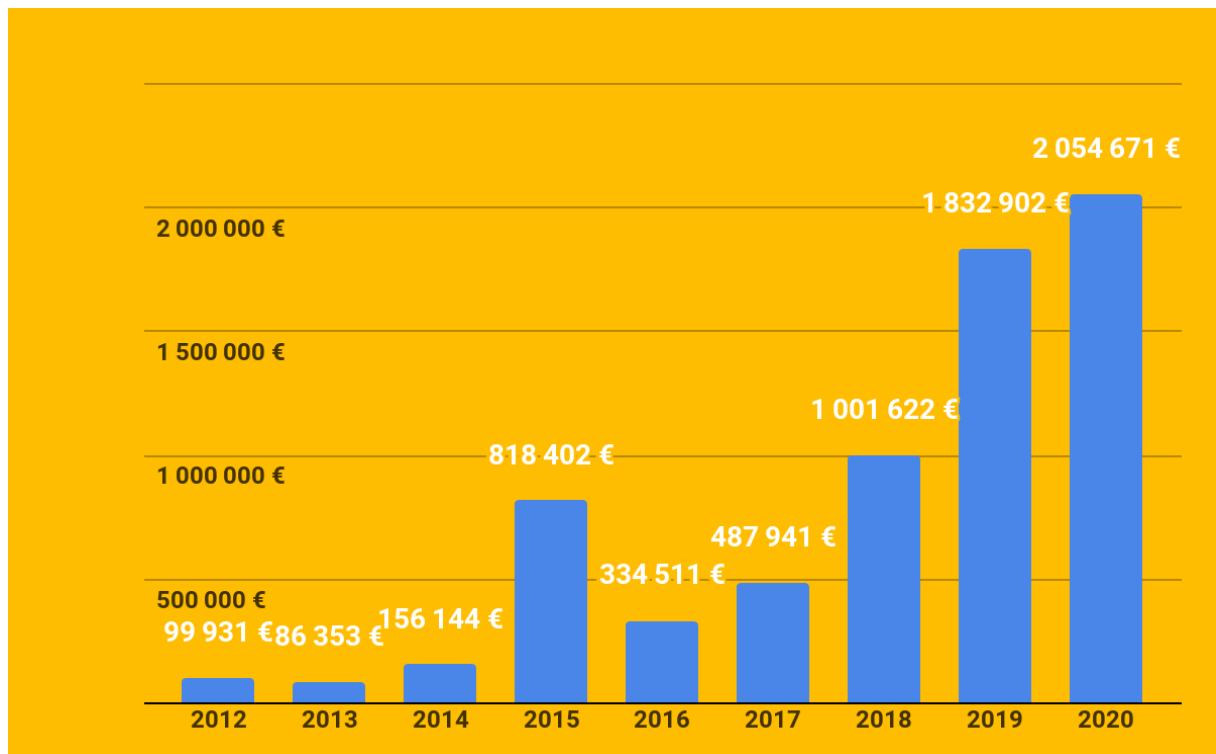
Le responsable était François Meresse, remplacé depuis novembre 2020 par Augustin Naepels (Les Jours), en lien avec Anne-Claire Marquet.

4.6. Veille (newsletter)

Le Spiil a envoyé 26 newsletters pour tenir les adhérents informés des évolutions législatives, réglementaires et conventionnelles portant sur le secteur de la presse. Elles rappellent aussi les dates butoir pour différentes demandes d'aide, dépôt de dossier (CPPAP, bourse urgence, FSDP, etc.), informe sur la vie de la communauté et du Spiil en général.

4.7. J'aime l'info

En 2020, J'aime l'info a collecté 2 054 671 € et reversé 1 938 783 € aux éditeurs de presse. Il s'agit de la meilleure année jamais réalisée par l'association.



Au total, près de 120 éditeurs ont lancé une campagne de collecte grâce à J'aime l'info en 2020.

Cette croissance est le fruit des efforts menés depuis plusieurs années :

- Migration vers une nouvelle plateforme, OKpal, gérée par Ulule, qui offre des fonctionnalités supplémentaires aux éditeurs ;
- Un travail actif a été mené afin d'attirer de nouveaux éditeurs : campagnes d'emailing, de phoning

Un groupe de travail a été lancé en avril 2020 pour recueillir les demandes d'amélioration des éditeurs et définir un cahier des charges en vue d'un possible changement de plateforme. Ses conclusions devraient être dévoilées lors de la prochaine Assemblée Générale de J'aime l'info.

5. Représentation

5.1. Représentativité patronale

Le Spiil est un syndicat d'employeur agréé comme représentatif par le ministère de Travail pour la branche de la convention collective des journalistes.

Au 31/12/2019, les adhérents du Spiil comptaient 1 494 salariés, dont 889 journalistes titulaires ou pigistes.

5.2. Commission paritaire pour les publications et agences de presse (CPPAP)

Laurent Mauriac y représente le Spiil. Il a siégé dans les sous-commissions examinant les dossiers de services de presse en ligne et les commissions plénières où sont présentés les dossiers de titres papier et numériques faisant l'objet d'un renvoi ou d'un recours.

Dans les débats, il a généralement défendu une interprétation souple des critères sur l'utilisation du mode écrit comme des conditions de l'IPG et s'est montré vigilant sur le respect des obligations professionnelles : maîtrise éditoriale, contenu original, ne constituant pas un outil de promotion, etc.

5.3. Comité d'orientation du Fonds stratégique de développement de la presse (FSDP) et club des innovateurs

Augustin Naepels et Maïté Torres y ont représenté le Spiil.

Le FSDP n'a siégé que trois fois en 2020. Les représentants du Spiil ont plaidé, pour chaque dossier, pour une application exigeante des conditions d'examen des dossiers. Ils ont apporté leur expertise de la presse en ligne pour certains dossiers.

Le Spiil a également siégé à une réunion du Club des innovateurs en septembre pour l'attribution des bourses émergences.

5.4. Commission des droits d'auteurs des journalistes (CDAJ)

La Commission ne s'est pas réunie en 2020. Alexis Nekrassov y représente le Spiil.

5.5. Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP)

[Le syndicat siège depuis avril 2019](#) à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP). C'est Alexis Nekrassov qui l'y représente.

Le Spiil demandait à être représenté à la CCIJP depuis la création du syndicat, en 2009. Son entrée récente a été rendue possible par l'octroi d'un siège de suppléant, dans le collège employeur. Le Spiil a accepté, comme une première étape, cette proposition constructive. Cependant, un siège plein (titulaire et suppléant) pour le Spiil serait seul proportionné à sa représentativité.

Le Spiil défend au sein de la CCIJP une conception à la fois moderne et classique du journalisme.

- Moderne dans la forme. La production éditoriale des journalistes voit ses formats évoluer en profondeur. Les pratiques évoluent également, comme dans toute notre société. Ces changements ne doivent pas pénaliser les journalistes professionnels dans l'obtention de la carte de presse. La CCIJP doit continuer à s'adapter à ces évolutions d'usages et de pratiques professionnelles.
- Classique dans son exigence déontologique. À la Commission, le Spiil est attentif au respect exigeant des règles déontologiques.
- Pédagogique dans son fonctionnement. Siégeant à la commission plénière, le représentant du Spiil veille à sensibiliser les autres commissaires aux évolutions des formats et des standards, et sollicite la création des groupes de travail spécifiques pour étudier les nouveaux usages afin de les faire inscrire dans les règles internes de la commission.

5.6. Observatoire de la déontologie de l'information (ODI)

[L'Observatoire de la déontologie de l'information](#) est une association dont l'objet est de contribuer, par ses réflexions et ses travaux, à la prise de conscience de l'importance de la déontologie dans le traitement journalistique de l'information. Le Spiil y était représenté par François Méresse, directeur du Spiil.

L'association a été dissoute le 24 novembre 2020 sur décision de son Assemblée générale extraordinaire, pour "transmettre le flambeau de la défense de la déontologie au Conseil de déontologie journalistique et de médiation", selon les mots de son président, Patrick Eveno.

5.7. Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM)

2019 a vu se mener d'intenses débats sur la création d'une instance de

déontologie de la presse et des médias.

Suite à la consultation de ses adhérents en février 2019, le Spiil s'est déclaré ouvert au principe d'un Conseil de déontologie de la presse en considérant toutefois que ce Conseil ne peut être une initiative des pouvoirs publics, et que les conditions n'étaient pas réunies pour une réflexion sereine sur le sujet.

Le Spiil a ensuite, en tant qu'observateur, pris part aux travaux qui ont conduit à la création du [Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation \(CDJM\)](#), association tripartite qui est une instance de dialogue et de médiation entre les journalistes, les médias et agences de presse et les publics sur toutes les questions relatives à la déontologie journalistique dont elle est saisie ou dont elle souhaite se saisir.

Le Spiil n'y est pas représenté en tant que syndicat mais certains de ses membres ont été élus au sein du collège employeur de son Conseil d'administration.

5.8. Afdas

L'Afdas est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement. Il est l'interlocuteur des professionnels du secteur pour tous les salariés qui souhaitent se former. En tant qu'organisation professionnelle représentative de la presse, le Spiil participe à la gouvernance de l'Afdas et siège dans différentes commissions dont le conseil paritaire "Presse et agences de presse". C'est depuis novembre 2018, Louise Gamichon (Laïcités) qui y représente le Spiil.

Depuis janvier 2018, le syndicat occupe un poste de suppléant au conseil d'administration.

Le Spiil travaille au sein des conseils paritaires et commissions à l'identification des besoins en formation des salariés et à la validation des formations poussées par les écoles de journalisme, les salariés eux-mêmes.

5.9. Écoles de journalisme

En tant que signataire de la convention collective des journalistes, le Spiil est membre des conseils pédagogiques des écoles de journalisme reconnues par la profession.

- Laurent Burlet à l'école de journalisme de Grenoble
- Gaëtane Deljurie à l'école de Journalisme de Lille
- Cécile Dubois à l'Institut Pratique du Journalisme

- Gilles Luneau à l'École publique de journalisme de Tours
- Martin Venzal à l'École de Journalisme de Toulouse
- Alexis Nekrassov au CFJ à Paris

5.10. Commission arbitrale des journalistes

La [Commission arbitrale des journalistes](#) est une forme de conseil des prud'hommes pour les journalistes. Le Spiil est amené régulièrement à y arbitrer des différends entre employeurs et journalistes salariés.

En 2020, Laurent Mauriac et Alexis Nekrassov ont représenté le Spiil dans une affaire.

6. Plaidoyer

6.1. Règles encadrant les actions de plaidoyer

Transparence

Le Spiil a rendu public, en 2020 comme précédemment, toutes ses actions visant à influencer le travail législatif et réglementaire. Allant au-delà des obligations légales et réglementaires, le Spiil rend ainsi publics ses rendez-vous avec les élus, les fonctionnaires, ainsi que les travaux et argumentaires qui leur sont remis.

Enregistrement auprès de la HATVP

Depuis juillet 2017 et la publication du décret d'application de la "Loi Sapin II" (loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique) créant un répertoire des représentants d'intérêts auprès des pouvoirs publics, tous les représentants d'intérêts doivent être enregistrés sur les registres de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique. Le Spiil a donc [rempli cette obligation](#) et rendra compte, comme le demande la loi, de ses actions de communication vers les pouvoirs publics depuis leur inscription au registre et dans les trois mois qui suivront la clôture de ses comptes 2020.

Enregistrement auprès du registre de l'Union européenne

Le Spiil est enregistré au registre de transparence de l'Union européenne depuis sa création, en 2011. Il met à jour chaque année [sa fiche](#). Ce registre est un outil commun au Parlement européen et à la Commission qui a pour objectif d'informer les citoyens sur l'ensemble des personnes morales et indépendantes qui ont des actions d'influence auprès des décideurs européens.

6.2. Manifeste pour une presse économiquement indépendante de l'État et des Gafa

[Cette profession de foi de notre syndicat](#) visait à recentrer le débat non autour d'un soutien public au secteur, mais autour des enjeux d'indépendance.

"Notre secteur n'a pas besoin de soutien public supplémentaire. Nous, éditeurs de presse, sommes confiants dans la valeur de l'information que nous produisons pour développer des modèles économiques rentables. Les changements que nous appelons de nos vœux sont de quatre ordres :

- *Inscrire la liberté d’informer dans la Constitution*
- *Investir dans l’avenir et le pluralisme*
- *Gagner l’indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics*
- *Conquérir l’indépendance vis-à-vis des plateformes”*

Cet appel a été relayé dans [l’Appel des indépendants](#) en novembre 2020.

6.3. Réforme des aides à la presse

Propositions du Spiil pour réformer le FSDP

La DGMIC a invité le Spiil à faire des suggestions en vue d’ “assouplir et simplifier le fonctionnement du fonds stratégique pour le développement de la presse”. Après consultation de ses adhérents, le Spiil a partagé les [propositions suivantes](#) guidées par 3 grands principes, en cohérence avec les valeurs du SPIIL et nos positions constantes :

- la non discrimination entre famille de presse ou supports ;
- la transparence ;
- la modernisation.

Propositions du Spiil pour l’ouverture des aides au pluralisme aux services de presse en ligne (Spel)

Dans la perspective de l’extension aux Services de Presse en Ligne (Spel) des aides au pluralisme, le Spiil a fait part de ses propositions de mise en œuvre de cette aide à la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC). Outre la non-discrimination entre famille de presse ou supports et la non-pérennité des aides, le Spiil propose une meilleure prise en compte de la variété des modèles économiques de la presse en ligne et de faire des dépenses de production éditoriale un critère majeur de l’attribution de ces aides.

6.4. Diffusion des contenus

Droit voisin au droit d’auteur

Dans le cadre du projet de directive sur la réforme du droit d’auteur dans le marché unique européen, le Spiil avait manifesté dès 2016 ses réticences à la création d’un tel droit pour les éditeurs de presse. En effet, alors que la volonté du législateur est de rééquilibrer les rapports de force entre les plateformes et les éditeurs de presse, le Spiil considère à l’inverse qu’un droit voisin viendrait renforcer la dépendance des éditeurs à ces dernières.

Le Spiil analyse également que ces droits voisins renforceraient l’uniformisation

des contenus et la course à l'audience au détriment d'une information en ligne plurielle et de qualité. Le Spiil considère enfin qu'il créerait des distorsions de concurrence entre éditeurs, car plus facilement accessible aux gros éditeurs, avec plus de ressources pour le mettre en œuvre.

Le Spiil a poursuivi son action en 2020, notamment par des rencontres avec des parlementaires et les parties prenantes (autres syndicats d'éditeurs, syndicats de journalistes, Google).

6.5. Liberté de la presse

Article 24 du projet de loi sécurité globale

La proposition de loi de sur la sécurité globale vise à renforcer les pouvoirs de la police. Son article 24 a notamment pour objet de limiter la captation et la diffusion d'éléments permettant d'identifier un agent des forces de l'ordre. Le Spiil, [dans une première position](#), alerte sur le risque d'entrave à la liberté d'informer.

Le Spiil a participé, aux côtés d'autres éditeurs de presse, à une réunion avec Jean Castex pour demander le [retrait de l'article 24](#). En sanctionnant une intentionnalité dans la diffusion de vidéos de policiers dans l'exercice de leurs fonctions, cet article aurait pour conséquence de tarir les sources utilisées par les journalistes pour faire leur travail d'information et priverait les citoyens d'informations essentielles au bon fonctionnement de la démocratie.

Ce projet de loi a été adopté en première lecture et avec des modifications le 24 novembre 2020 par l'Assemblée nationale. Le texte devrait être examiné au Sénat début 2021.

6.6. Rapport sur la place des femmes dans les médias en temps de crise

Suite aux propositions formulées dans le [rapport d'étape](#) publié par Céline Calvez le 23 juin, les membres du Spiil se sont réunis afin d'aboutir à une position commune. Parmi les mesures proposées :

- Le SPIIL encourage ses adhérents à pratiquer une mesure de quantification, permanente ou sous forme d'échantillon et à être transparent sur les résultats.
- Rédaction d'une charte interne du Spiil sur l'égalité entre les hommes et les femmes
- Mise en place d'un référent égalité dans les entreprises

Le Spiil a été auditionné en novembre 2020 par la députée Céline Calvez afin de partager ses propositions.

6.7. **Extension du fonds de solidarité aux entreprises de presse**

Suite à une demande portée par le Spiil, le fonds de solidarité a été étendu, sous conditions, aux entreprises de presse dans un [décret](#) paru le 20 décembre 2020. Ainsi, sous réserve d'afficher au moins 50% de pertes de CA en décembre et une perte d'au moins 80% pendant le premier ou second confinement, les entreprises suivantes sont désormais éligibles à cette aide :

- Activités des agences de presse lorsqu'au moins 50% du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'événementiel, du sport, du tourisme ou de la culture.
- Editeurs de presse lorsqu'au moins 50% du chiffres d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises
- Médias locaux
- Correspondants locaux de presse



Fait à Paris, le 9 mars 2021

Jean-Christophe Boulanger, président